

AFFAIRE N° 32 - Garantie de la Commune concernant un emprunt de 451 500 Francs à contracter par la S.H.L.M.R. auprès de la Caisse de prêt aux organismes d'H.L.M. pour la réalisation de 43 garages pour l'opération H.L.M. "La Rivière" 71 H.L.M.O.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La S.H.L.M.R. vient de m'adresser une demande tendant à obtenir la garantie de la Commune de Saint-Denis pour un emprunt de 451 000 Francs qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse de Prêts aux organismes d'H.L.M.

Cet emprunt est destiné au financement de 43 garages pour l'opération H.L.M. "La Rivière" 71 H.L.M.O.

L'accord de cette garantie implique l'engagement par le conseil municipal pendant toute la durée de la période d'amortissement correspondant au prêt de 451 500 Francs à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur la garantie à accorder à la S.H.L.M.R.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*In, St-Denis le 6.11.79. Pour le Préfet, le secrétaire Général délégué : Patrice MAGNIER - P.C.C.*  
Adopté à l'unanimité  
Pour le Préfet, le chef du Bureau délégué délégué : Jacques - LACOSTE

x

x